

CQP Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LIVRET D'ACCUEIL du stagiaire en formation professionnelle



2025-2026

SOMMAIRE

Présentation de Hygie Formations	page 3-16
• Le mot de la Directrice	page 3
• Hygie Formations	page 4-5
• Indicateurs de performance	page 6
• Présentation des équipements	page 7-13
• Plan	page 14-15
• L'équipe administrative	page 16
Présentation du CQP	page 17-21
Dispensation de Matériel médical à l'Officine	
• Le métier et les objectifs de la formation	page 17
• Les pré-requis, les modalités d'inscription, la durée et le coût de la formation	page 18
• Le contenu de la formation et les méthodes mobilisées	page 19
• Les modalités de suivi et d'évaluation	page 20
• Les modalités de délivrance du diplôme et l'équipe pédagogique	page 21
Vie pratique	page 22-36
• Rémunération	page 22
• Les horaires et l'assiduité	page 23
• Les droits et les devoirs de l'apprenti	page 24
• Le règlement intérieur	page 25-29
• Handicap	page 30
• Les aides à votre service	page 31-32
• La restauration	page 33
• L'hébergement	page 34-35
• Les transports	page 36

Présentation de Hygie Formations

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Sophie CALÈS
Directrice de Hygie Formations
Pharmacie d'Aquitaine

Bonjour,

Bienvenue à Hygie Formations !

Je vous souhaite une très bonne rentrée et un avenir professionnel plein de promesses, de joie et de réussite.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous accompagner durant votre parcours dans notre centre de formation.

Bonne route sur le chemin de la réussite ...

Sophie CALÈS

« Ce que nous devons apprendre à faire, nous l'apprenons en le faisant. »

Aristote

Présentation de Hygie Formations

3, rue Louis Beydts
33310 LORMONT

Hygie Formations est un centre de formation d'apprentis, sous statut juridique Association loi 1901.

En référence à Hygie, la déesse grecque de la santé, de la vie et du soin à la personne, Hygie Formations propose des formations diplômantes dans les secteurs de la **Pharmacie** et du **Sanitaire et Social** :

- ↪ DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie
- ↪ CQP Dermo-Cosmétique Pharmaceutique
- ↪ CQP Dispensation de Matériel Médical à l'Officine
- ↪ CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance



Expert en formation professionnelle depuis plus de 65 ans, Hygie Formations a engagé en 2001 une politique de diversification et a élargi son offre de formation au secteur sanitaire et social avec le CAP Petite Enfance.

En 2008, Hygie Formations a ouvert les portes de son nouveau bâtiment à Lormont. Ce nouvel espace, facile d'accès, peut accueillir un grand nombre d'apprenants de toute la Région Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, l'établissement poursuit sa politique de développement en élargissant ses effectifs dans les secteurs de la Pharmacie et du Sanitaire et Social. En outre, Hygie Formations s'inscrit plus que jamais dans une démarche qualité, valorisée par la Certification Qualiopi et le Label Apprentissage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Présentation de Hygie Formations

Sous la **Présidence de Monsieur François MARTIAL**, et la **Direction de Madame Sophie CALÈS**, le personnel de Hygie Formations compte 8 personnes pour l'équipe administrative et une vingtaine de formateurs, toutes sections confondues.



Présentation de Hygie Formations

HYGIE FORMATIONS c'est...

Une réussite à l'examen (*) significative



89 % de réussite au DEUST Préparateur/
Technicien en Pharmacie

100 % de réussite au CQP Dermo-cosmétique

100 % de réussite au CQP Dispensation de
Matériel médical à l'Officine

Une insertion professionnelle (**) immédiate et durable



86 % pour le CAP Accompagnant Educatif
Petite Enfance

89 % pour le CQP Dermo-Cosmétique
Pharmaceutique

100 % pour le CQP Dispensation de Matériel
Médical à l'Officine

(*) Taux de réussite 2024

(**) Enquête d'insertion 2025 – Insertion à 6 mois

Présentation de Hygie Formations

UN PLATEAU TECHNIQUE INNOVANT ET PERFORMANT

Afin de dispenser une formation de qualité, Hygie Formations met à disposition des stagiaires de la formation professionnelle continue des équipements pédagogiques adaptés à la formation :

- ↪ **9 salles banalisées** de 30 places équipées de matériel informatique, d'un écran, d'un Vidéoprojecteur Interactif.
- ↪ **1 salle pour les cours de soutien individualisé**
- ↪ **1 salle équipée d'un écran tactile** avec matériel informatique
- ↪ **2 Classes ultra-mobiles** de 16 tablettes disponibles sous forme de valises avec bornes wifi et équipées d'applications Android



Présentation de Hygie Formations

LABORATOIRES ET SALLE DE RECONNAISSANCES



3 laboratoires de 15 places équipés informatiquement et dédiés aux préparations pharmaceutiques.

2 laboratoires mixtes de 15 places pour les travaux pratiques de Sciences Physiques, de Cosmétologie et de Pharmacie équipés informatiquement.



1 salle pour les travaux pratiques de reconnaissances aménagée pour l'identification de plantes, poudres, liquides et dispositifs médicaux.



Présentation de Hygie Formations

UNE OFFICINE D'APPLICATION



- ↪ **Une officine d'application** mise en place par un agenceur de Pharmacie professionnel pour les simulations de cas comptoirs et mises en situation pratiques d'exercices officinaux.

Présentation de Hygie Formations

ESPACE DEDIE AUX TECHNIQUES PROFESSIONNELLES DU CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

- ↪ **Un espace dédié aux techniques de soins de l'enfant** équipé de matériel de nursing (meubles à langer, lits, baignoires...)
- ↪ **Un espace dédié aux techniques professionnelles du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance** équipé de matériels pour les techniques d'entretien des locaux, du linge.
- ↪ **Une cuisine d'application** pour l'enseignement des techniques culinaires.



Présentation de Hygie Formations

UN CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION



Lundi
8h30 – 12h30
13h30 – 17h00

Mardi au Jeudi
8h30 – 12h30
13h30 – 18h00

Vendredi
8h30 – 12h30

- Un espace documentation où vous trouverez des ouvrages techniques, les monographies du Vidal, des revues professionnelles telles que *Porphyre*, *Le Moniteur des Pharmacies*, *Le Quotidien du Pharmacien*, *Le Journal des Professionnels de la Petite Enfance*, *Cosmétique Magazine*...
- Un espace dédié aux ressources pédagogiques où vous pourrez consulter les outils élaborés par les formateurs pour vous aider dans vos révisions, des annales, les référentiels des examens etc...
- Un espace dédié à l'orientation et la poursuite d'études.
- Un espace vidéo avec visionnage de films ou de documentaires à disposition dans le centre ressources.

Présentation de Hygie Formations

- Un espace informatique pour l'élaboration de dossiers professionnels, de fiches de synthèse de cours, pour effectuer des recherches documentaires sur internet mais également pour l'utilisation d'outils pédagogiques collaboratifs comme la plateforme d'apprentissage en ligne MOODLE.

Vous pouvez disposer d'un accompagnement dans vos recherches documentaires sur les horaires d'ouverture du centre ressources, selon planning.

UNE SALLE INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Salle de 30 postes informatiques avec accès internet, équipée :

- De logiciels bureautiques pour l'élaboration de dossiers professionnels
- De logiciels professionnels pour les travaux dirigés
- D'une plateforme d'apprentissage collaborative en ligne (Moodle)
- D'une imprimante scanner couleur



Présentation de Hygie Formations

A VOTRE DISPOSITION :

↳ Un Espace Cafétéria

Dans le Hall, vous trouverez un espace convivial avec tables, tabourets et machines à boissons et friandises, pour combler les petits creux.



↳ Un Espace détente

Dans l'Atrium du 1^{er} étage, un espace détente et lecture avec des fauteuils/poufs et des présentoirs sur lesquels vous retrouverez toutes sortes d'informations (*offres d'emploi, aides, actualités de la ville de Lormont, les expositions, les points santé, forum emploi, etc...*)



↳ Un Accompagnement socio-professionnel

Un accompagnement tout au long de la formation est proposé afin de favoriser l'intégration du stagiaire dans son parcours et dans l'entreprise et ainsi faciliter le développement des compétences professionnelles.

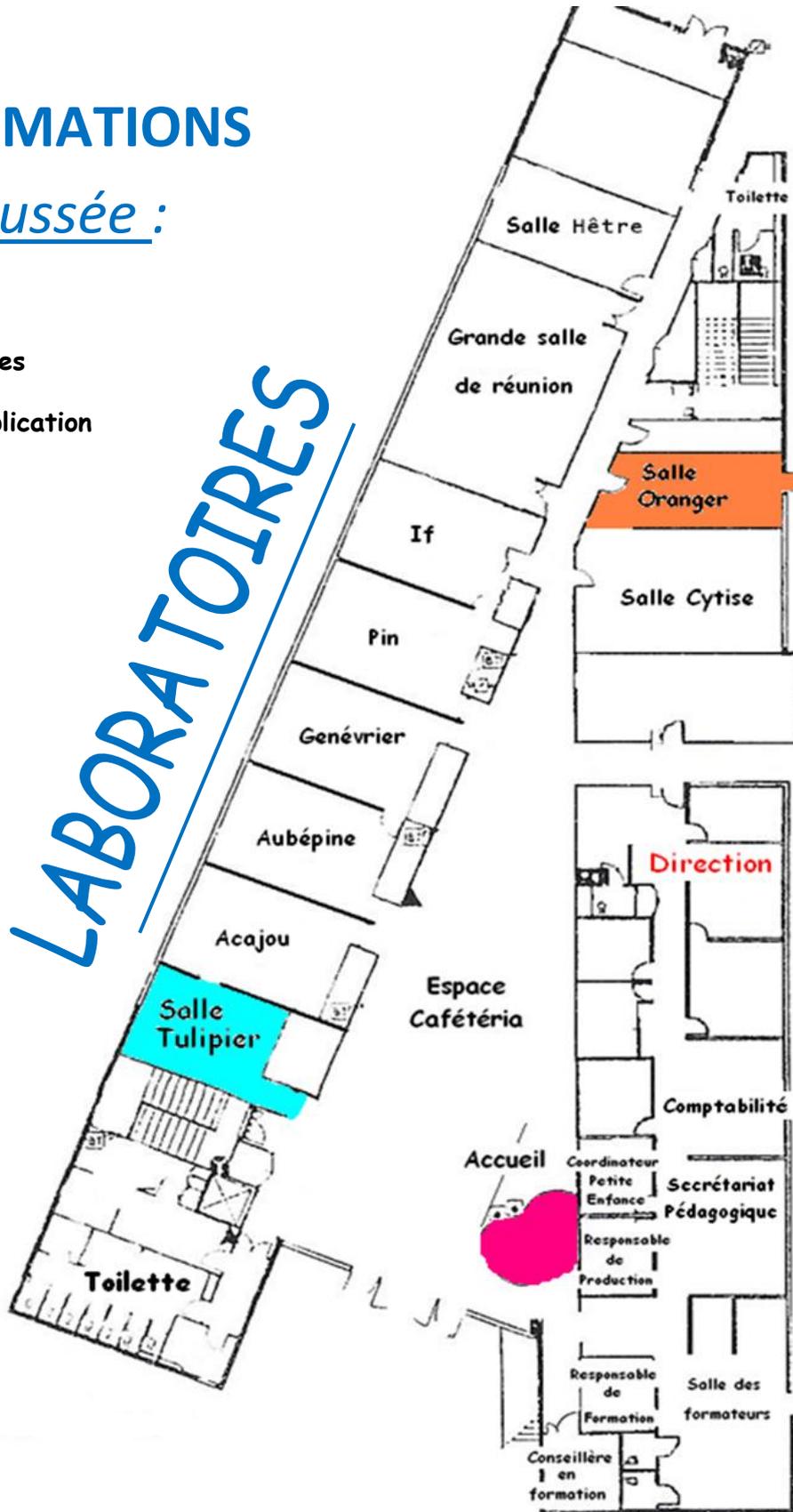
Présentation de Hygie Formations

PLAN

HYGIE FORMATIONS

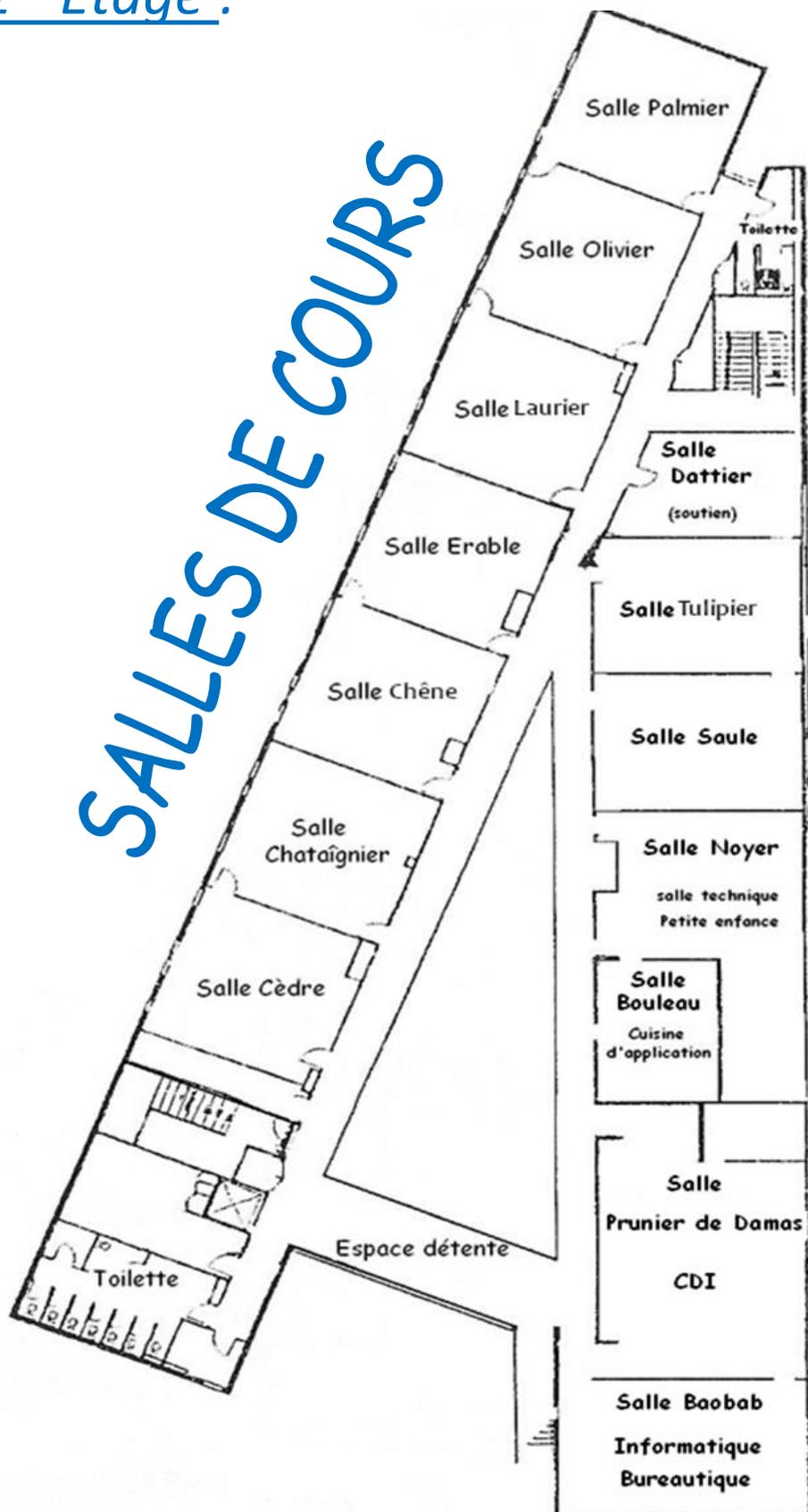
Rez de Chaussée :

-  Vie Scolaire
-  Reconnaissances
-  Officine d'application



Présentation de Hygie Formations

1^{er} Etage :



Présentation de Hygie Formations

Une équipe administrative à votre écoute



**SOPHIE
CALÈS**

DIRECTRICE



**SANDRINE
CORBEFIN**

RESPONSABLE DE
PRODUCTION



**SAMIRA
SOULAIMANA**

RESPONSABLE
ADMINISTRATIVE ET
COMPTABLE



**MARION
VALAY**

PHARMACIEN
REFERENT



**ISABELLE
LAVRAND**

CHARGE MISSION
COORDINATION
PEDAGOGIQUE



**CHARLOTTE
SKRIABINE**

CHARGE MISSION
COORDINATION
PEDAGOGIQUE



**STEPHANIE
BARROIS**

ASSISTANTE
SCOLARITE
PEDAGOGIQUE



**NATHALIE
DEL POZO**

ASSISTANTE
POLYVALENTE



**MIHAELA
UZEANU-BRUMA**

STANDARDISTE



Présentation du CQP

Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LE METIER

Le titulaire du CQP Dispensation de matériel médical à l'Officine organise et gère l'espace orthopédie et matériel médical de l'officine et est compétent dans :

- La négociation et l'achat des produits
- L'organisation de l'espace orthopédie
- La gestion des stocks
- La gestion de l'espace de confidentialité
- L'identification des besoins des patients
- Le maintien des patients à domicile grâce à un matériel médical adapté
- La prise en charge du matériel médical remboursable par la sécurité sociale et les assurances complémentaires
- Le conseil à délivrer au patient en terme d'utilisation, d'entretien et conseils liés à la pathologie



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du CQP Dispensation de matériel médical à l'Officine, à l'issue de sa formation, sera en capacité de :

- Approfondir les connaissances sur les pathologies traitées à domicile
- Connaître le matériel médical permettant le maintien des patients à domicile
- Connaître le matériel médical délivré en officine.
- Identifier les besoins du patient et choisir le matériel médical le plus adapté.

Présentation du CQP

Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LES PRE-REQUIS

Le titulaire du CQP Dispensation de matériel médical à l'Officine, certification de Branche Professionnelle, est un dispositif de qualification accessible aux personnes habilitées à délivrer le matériel médical au public.

Il s'adresse aux préparateurs en pharmacie et aux pharmaciens.

Le CQP Dispensation de matériel médical à l'Officine est accessible en contrat de professionnalisation ou en formation continue dans le cadre du plan de développement de compétences pour les salariés en CDD ou en CDI.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Le stagiaire doit adresser au Service Pédagogique un courrier de demande d'inscription, accompagné des documents suivants :

- Un courrier de l'employeur précisant les conditions retenues pour l'inscription
- La copie du diplôme donnant l'accès à la formation

Suite à cette demande, un dossier d'inscription est adressé au stagiaire pour confirmer son inscription.

LA DUREE ET LE COÛT DE LA FORMATION

La formation totalisant **180 heures** sur une durée de **6 mois** est organisée en alternance à raison de 2 jours par semaine, le lundi et le mardi.

Le coût de formation est de **4 500 €** pour les contrats de professionnalisation et de **3600 €** pour le plan de développement des compétences. Ces coûts sont **pris en charge par l'OPCO EP**.

Présentation du CQP

Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LE CONTENU DE LA FORMATION

6 Modules de compétences :

Module 1 : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire

Module 2 : Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance

Module 3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux

Module 4 : Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux

Module 5 : L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches

Module 6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaires / Traiter et transmettre les informations, travailler et équipe, conseiller et encadrer des personnes

LES METHODES MOBILISEES

- Séances de cours modulaires
- Études de cas
- Dossier Professionnel
- Mises en situation professionnelle en pharmacie d'application de vente-conseil
- Activités pédagogiques en sous-groupes
- Travaux individualisés avec mise à disposition de ressources pédagogiques numériques
- Travaux de recherche personnelle

Présentation du CQP

Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LES MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les modules étudiés sont évalués au travers de 10 compétences :

- **Compétence C1** : Analyser la demande/recevabilité de la prescription de matériel médical en identifiant le besoin du patient et/ou soignant.
- **Compétence C2** : Délivrer le matériel médical, si besoin à domicile, en vérifiant ses caractéristiques et l'intégrité de son conditionnement, dans le respect de la réglementation et afin d'adapter la délivrance aux besoins.
- **Compétence C3** : Assurer un suivi de chaque matériel afin de garantir une sécurité et un fonctionnement optimum.
- **Compétence C4** : Nettoyer, désinfecter et tester le matériel en respectant les protocoles.
- **Compétence C5** : Assurer un dépannage de premier niveau du matériel vendu ou loué.
- **Compétence C6** : Conseiller et éduquer le patient et son entourage sur le traitement prescrit.
- **Compétence C7** : Analyser l'environnement, les besoins du patient et leur évolution.
- **Compétence C8** : Communiquer avec une équipe pluridisciplinaire et s'intégrer à une coordination interprofessionnelle.
- **Compétence C9** : Etablir la facturation à partir de la liste des produits et prestations remboursables.
- **Compétence C10** : Constituer et suivre le dossier administratif conformément aux règles de prise en charge par les assurances sociales.

Présentation du CQP

Dispensation de Matériel médical à l'Officine

LES MODALITES DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Le CQP Dispensation de matériel médical à l'Officine est délivré par un jury de certification de la CPNEFP. La certification est obtenue lorsque le candidat a validé les 10 compétences selon les conditions et modalités définies dans le référentiel d'évaluation.

Le candidat obtient le CQP si la totalité des 6 modules a été validée.



L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Formateurs	Enseignements
MOUROT Elise	<ul style="list-style-type: none">• Module 3 : Rappels physiopathologiques et thérapeutiques des principaux handicaps ou maladies ou situations de vie nécessitant le recours à du matériel médical ou des dispositifs médicaux• Module 4 : Connaissances médico-techniques des matériels et dispositifs médicaux
LAGUNA Joëlle	<ul style="list-style-type: none">• Module 1 : Connaissance de l'environnement professionnel, réglementaire et de l'approche tarifaire• Module 2 : Les obligations professionnelles, règles de déontologie et de bonnes pratiques, la qualité et la matériovigilance• Module 5 : L'accompagnement, la relation d'aide et la communication adaptés à une personne malade ou en situation de handicap et à ses proches• Module 6 : Communication professionnelle et dans le cadre d'un exercice interprofessionnel coordonné ou en réseaux pluridisciplinaires / Traiter et transmettre les informations, travailler et équipe, conseiller et encadrer des personnes

Vie pratique

REMUNERATION

- Contrat de professionnalisation

Salaires applicables au 1^{er} novembre 2024 (base 35 heures – SMIC : 1801,80 euros)

	Titulaire d'un DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie ou d'un BP Préparateur en Pharmacie
AGE	100 % du SMIC Soit 1801,80 €
A partir de 16 ans révolus	

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>)

Vie pratique

Les horaires

Votre emploi du temps vous est communiqué en début d'année de formation, les horaires de cours sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h30	14h00 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h30	14h00 - 17h00

La formation

Un responsable pédagogique sera votre interlocuteur privilégié pour toutes questions liées à la formation, au contrat de travail, à votre statut etc...

L'assiduité

L'assiduité, en entreprise et à Hygie Formations est obligatoire pour le passage de l'examen. Toutes les absences sont prises en compte, même celles justifiées par un Arrêt de Travail.

En cas d'absence en cours, prévenir l'employeur et Hygie Formations. Sans nouvelles de votre part, le service Vie scolaire informera votre employeur. Votre employeur peut déduire vos heures d'absence de votre salaire.

JUSTIFICATIFS D'ABSENCES :

- **pour raison médicale** : fournir un Arrêt de Travail. Vous devez fournir l'original de ce document à votre employeur, sous 48 heures, et une copie au service Vie Scolaire.
- **autre motif** : après avoir prévenu votre employeur, lui demander de faire parvenir à Hygie Formations un fax, un mail ou un courrier précisant le motif de votre absence.

Les DROITS et les DEVOIRS du stagiaire en formation professionnelle

Le stagiaire en formation professionnelle bénéficie de droits, au même titre que les autres salariés de l'entreprise :

- Le droit au respect
- Le respect des **horaires légaux du travail** (35 heures par semaine sauf dispositions conventionnelles particulières) et des jours de repos
- 5 semaines de **congés payés** par an. Il a également droit à 5 jours ouvrables pour préparer l'examen dans le mois qui précède l'épreuve.
- Les **indemnités journalières** par la Sécurité Sociale en cas d'arrêt de travail (maladie...) ou d'accident du travail

Le stagiaire en formation professionnelle s'engage à :

- **S'impliquer** activement dans sa formation, à se conformer aux horaires et à suivre avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA et en entreprise
- **Justifier de ses absences** (prévenir et justifier des retards éventuels). En cas de maladie, l'employeur doit être prévenu et recevoir un certificat médical dans les 48 heures
- Avoir un **comportement responsable et professionnel** au CFA et en entreprise, prendre soin des lieux, du matériel et des moyens mis à sa disposition
- Respecter les **règlements intérieurs** de l'entreprise et du CFA
- Participer aux **épreuves** liées à la formation : examen, tests, évaluations, contrôles en cours de formation y compris en entreprise
- Signaler à l'employeur et au CFA toute information, tout changement de situation personnelle ou difficulté qui pourraient avoir une incidence sur le déroulement de la formation
- Solliciter, autant que de besoin, l'**aide** de l'employeur et de l'équipe du CFA

Vie pratique

REGLEMENT INTERIEUR des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle

I] Dispositions Générales

Le règlement intérieur de l'établissement est adopté au Conseil de Perfectionnement.

Il définit les devoirs de chacun des partenaires : Hygie Formations, l'employeur et l'apprenti/le stagiaire de la formation professionnelle

Le règlement intérieur s'applique à tous les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle présents dans l'enceinte de Hygie Formations.

II] Principes Fondamentaux

Ce règlement intérieur s'appuie sur les grands principes suivants :

- Obligation pour chaque apprenti/stagiaire de la formation professionnelle de participer à toutes les activités de formation organisées par Hygie Formations pendant l'horaire légal de travail.
- Obligation des acteurs de la formation (apprenti/stagiaire de la formation professionnelle – Hygie Formations – employeur) d'accomplir les tâches qui découlent de la mise en œuvre du principe de l'alternance.
- Implication de l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle dans sa formation.
- Laïcité, pluralisme, civisme, neutralité, tolérance et respect d'autrui.
- Respect de l'environnement de travail proposé par Hygie Formations.
- Volonté et organisation de Hygie Formations pour remplir sa mission d'éducation, de formation et d'insertion de l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle.

III] Hygiène et Sécurité

Les dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité doivent, tant pour le bien commun que pour la protection de chacun être scrupuleusement respectées.

1. Chacun doit se présenter avec une tenue et une hygiène compatibles avec un établissement de formation.
2. Par mesure d'hygiène, il est demandé aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de se changer avant et après le cours d'Education Physique et Sportive. Seul un certificat médical peut entraîner une dispense. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle dispensé est tenu de se présenter au cours sauf avis contraire du responsable de formation.
3. Les déplacements vers les aires sportives, se font sous la responsabilité du formateur. Durant ces trajets, le code de la route doit être respecté.
4. Il est interdit de manger dans les salles de cours et de détériorer le matériel et les équipements mis à disposition.
5. Conformément au décret N°2006-1386 du 15/11/2006 et à la circulaire N°2006-196 du 29/11/2006 publié au BO du 14/12/2006 du Ministère de l'Education Nationale. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS L'ENCEINTE DE HYGIE FORMATIONS, ESPACES NON COUVERTS COMPRIS.
6. L'introduction, la vente, l'usage d'alcool et de stupéfiants sont interdits.
7. L'introduction de toute arme ou objet dangereux (couteaux, cutters...) est prohibée.

Vie pratique

8. Des exercices d'alerte au feu et d'évacuation dans le cadre du plan Vigipirate sont organisés régulièrement. Chacun doit respecter les consignes de sécurité ainsi que la procédure d'évacuation affichées.

9. Il est interdit d'utiliser les issues de secours pour sortir du bâtiment sauf en cas d'évacuation.

10. Tout apprenti/stagiaire de la formation professionnelle blessé ou souffrant devra signaler à son formateur ; ce dernier prendra les mesures nécessaires. En cas d'accident, y compris sur le trajet, Hygie Formations avertira l'employeur qui procèdera à la déclaration (*art. 117 bis du code du travail*).

11. Nul ne peut introduire des personnes extérieures sans autorisation préalable du Chef d'établissement. L'accès à Hygie Formations pour les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle se fait par l'entrée principale située à l'avant du bâtiment.

12. Le Directeur de Hygie Formations peut avoir l'obligation de libérer d'urgence l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle. Pour toute libération supérieure à une journée, l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle majeur ou mineur autorisé rejoindra prioritairement son Maître d'Apprentissage/tuteur en entreprise qui sera prévenu par Hygie Formations. Une permanence sera organisée pour les mineurs non autorisés et majeurs trop éloignés.

IV] Règles de Vie

1. L'assiduité et la ponctualité aux cours sont obligatoires.

Il est impératif de respecter les horaires des cours. Tout retard devra être justifié et peut donner lieu à communication à l'employeur, de même toute absence aux cours sera enregistrée, et fera l'objet de l'envoi d'une correspondance à l'employeur. Les parents des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle mineurs seront également avertis.

Les absences pour maladie doivent être justifiées par un arrêt de travail ou un certificat médical de la même durée que l'absence visé par l'employeur.

Le manque d'assiduité pour raison injustifiée a des incidences financières pour l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle (diminution du salaire), pour l'employeur (suppression de la prime versée par la région) et sur la présentation de l'examen.

Le retour en cours après absence ou retard ne pourra se faire qu'après un passage au service vie scolaire.

2. Il est interdit aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle de quitter les séances de cours sans l'autorisation écrite soit de l'employeur, soit des parents pour les mineurs et/ou de la direction de Hygie Formations.

3. En début d'année, calendrier et emploi du temps sont adressés à chaque employeur. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle est tenu de s'assurer du calendrier des périodes d'alternance employeur / Hygie Formations.

Les congés annuels des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle ne peuvent pas être fixés pendant les périodes de formation planifiées à Hygie Formations.

4. Il est indispensable d'adopter un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun. Par ailleurs, un comportement respectueux de l'environnement nécessite d'éviter toute dégradation (murs, tables, chaises...) et de veiller au maintien en bon état des salles et des installations : locaux rangés, portes fermées, tables propres, appareils et éclairages éteints. C'est un devoir constant.

5. La circulation dans les couloirs ne se fait que lors des pauses et des sorties, sauf cas particuliers.

Il est toléré que les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle puissent sortir de l'enceinte du bâtiment lors des pauses uniquement dans la zone prévue à cet effet devant l'entrée. En cas de dépassement de la limite autorisée, Hygie Formations se décharge de toute responsabilité.

6. Durant la durée du cours, chaque formateur est responsable de sa classe jusqu'à la sortie de tout le groupe.

7. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les heures de cours (salles de classe, informatique, Centre Ressources). Cette interdiction est absolue et, si elle n'est pas

Vie pratique

respectée, pourra amener à l'application d'une sanction.

De plus, l'enregistrement de paroles, de films, de vidéos ou la prise de photographies à l'aide de son téléphone concernant des personnes de l'établissement, sans leur consentement, constitue une atteinte à la vie privée d'autrui et peut-être sanctionnée comme telle (ART.226.1 à 226.8 du Code Pénal).

8. L'utilisation de matériels informatiques autres que ceux appartenant à Hygie Formations est formellement interdite.

9. Sont également interdits les actes de prosélytisme (distribution de tracts, pose d'affiches, port d'insignes à caractère religieux, tendancieux, diffamatoires ou contraires aux principes généraux du droit et de la république).

10. Durant les pauses déjeuner, les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle se doivent de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. Il est demandé aux apprentis et stagiaires de la formation professionnelle un engagement annuel de leur part selon les modalités fixées à chaque rentrée scolaire et de fournir à Hygie Formations une attestation de responsabilité civile familiale ou individuelle.

11. Un livret d'alternance est remis à chaque apprenti/stagiaire de la formation professionnelle au début de la formation. C'est un instrument privilégié entre l'entreprise, le représentant légal et Hygie Formations. L'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle doit toujours être en possession de son livret complété par son employeur et l'équipe pédagogique de Hygie Formations.

V] Sanctions

Elles ont, autant que possible, un caractère de réparation et tendent à empêcher que les mêmes situations ne se reproduisent.

Sont interdits et seront sanctionnés :

- les manquements aux obligations de sécurité et d'assiduité.
- les comportements qui ont pour but ou conséquence de perturber le déroulement de l'enseignement, de troubler la

tranquillité de l'établissement, de son personnel ou de ses apprentis et stagiaires de la formation professionnelle.

- les comportements susceptibles de constituer des atteintes morales ou physiques sur les personnes.

Au niveau disciplinaire :

- Conditions générales :

Retards et absences injustifiés et trop nombreux : observations orales consignées sur le livret d'alternance, entretien entre le maître d'apprentissage, l'apprenti/stagiaire de la formation professionnelle et Hygie Formations.

- En cas de détérioration de biens appartenant à Hygie Formations :

Détérioration volontaire : copie illégale de logiciel de Hygie Formations, introduction de virus dans le réseau, destruction de mobilier... peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de Hygie Formations.

Détérioration involontaire : mauvaise manipulation sur outil informatique, casse de matériel de laboratoire... peut entraîner des observations orales mentionnées sur le livret d'alternance.

- En cas de vol :

Il n'est pas instauré de graduation dans la gravité des vols, tout vol sera sanctionné. La sanction sera fonction de la valeur de l'objet volé. Il peut s'agir d'un objet appartenant à Hygie Formations, à son personnel ou à un apprenti/stagiaire de la formation professionnelle t.

Vol mineur (valeur inférieur à 150€) : mention sur le livret d'alternance et/ou convocation au conseil de discipline et/ou exclusion temporaire.

Vol majeur (valeur supérieur à 150€) : information des autorités de police et procédure disciplinaire pour exclusion définitive.

- En cas de violence verbale :

Comportement agressif propre à désorganiser la bonne marche des enseignements ou l'organisation de Hygie Formations : présentation d'excuses orales ou écrites.

Injures, insultes, propos racistes, menaces avérés... entraînent la présentation obligatoire

Vie pratique

d'excuses orales ou écrites à la victime et/ou conseil de discipline.

- En cas de violence physique, de trafic de stupéfiants, de port d'arme ou d'objet dangereux :

Signalement aux autorités de police et conseil de discipline pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

1. Par ordre d'importance, les sanctions seront notifiées sous forme :

1.1. D'un avertissement simple par toute personne habilitée avec signalement au responsable de formation.

1.2. D'un avertissement écrit signé par le Directeur de Hygie Formations et adressé par lettre recommandée à l'intéressé (sa famille si mineur) et à l'employeur (2 au maximum par cycle de formation avant l'application de la sanction 1.3).

1.3. De l'exclusion temporaire de l'établissement.

1.4. D'une convocation, sur proposition du Directeur, devant le Conseil de Discipline de l'établissement pour une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

2. Lors du Conseil de Discipline, l'intéressé peut être accompagné d'une personne de son choix. Outre les membres du Conseil, sont également présentes la ou les personnes concernées par le problème à traiter.

3. L'affiche de la sanction relève de la décision du Conseil de Discipline.

4. L'employeur sera informé des manquements de son apprenti/stagiaire de la formation professionnelle, ainsi que le représentant légal pour un mineur.

VI] Représentation des Apprentis et Stagiaires de la formation professionnelle

Il est procédé pendant les heures de formation, en début de la 2ème semaine de cours, à l'élection

simultanément d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par classe au scrutin uninominal à deux tours.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer à la formation.

Si le délégué titulaire ou le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les mêmes conditions.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des formations et les conditions de vie des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle à Hygie Formations.

Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces questions, aux conditions de santé et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Tous les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle sont électeurs et éligibles.

Deux des délégués ainsi élus participent aux réunions du Conseil de Perfectionnement.

Le Conseil de Perfectionnement se réunit au moins deux fois par an sur convocation et est placé sous l'autorité du Directeur de Hygie Formations.

Le Conseil de Perfectionnement examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de Hygie Formations, notamment sur :

- Le projet pédagogique du centre de formation
- Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, notamment en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale
- L'organisation et le déroulement des formations
- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs
- L'organisation des relations entre les entreprises accueillant les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle et le centre

Vie pratique

- Les projets de convention à conclure avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises
- Les projets d'investissement
- Les informations publiées chaque année en application de l'article L. 6111-8

Le Conseil de Perfectionnement est constitué :

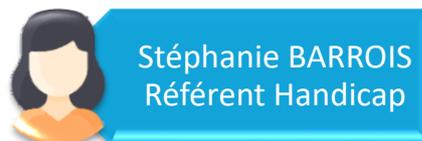
- Du Directeur de Hygie Formations
- Des représentants de l'association Hygie Formations
- Des représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés extérieurs au centre, représentatives au plan national
- Des représentants élus des personnels d'enseignement et d'encadrement
- Des représentants élus des apprentis
- Des représentants des parents d'apprentis désignés par les associations de parents d'élèves les plus représentatives

Tout apprenti/stagiaire de la formation professionnelle, ainsi que sa famille (s'il est mineur), et son employeur reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Hygie Formations et s'engagent à en respecter en responsabilité toutes les clauses.

HANDICAP

Engagé dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes handicapées dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), Hygie Formations accompagne tout au long de leur parcours de formation les publics en situation de handicap.

La personne ressource à votre écoute :



Le référent handicap travaille en étroite collaboration avec les acteurs du handicap : Mission locale, CAP Emploi, CRFH, AGEFIPH, partenaires spécialisés.

Ses missions :

- Accueillir les personnes en situation de handicap
- Ecouter et dialoguer pour favoriser la sécurisation du parcours grâce à un suivi individuel
- Identifier les besoins de compensation du handicap au centre de formation et en entreprise
- Aménager les formations en fonction de chaque situation de handicap : adapter les modalités pédagogiques, mobiliser les dispositifs et prestations d'appui à la compensation du handicap (ACCEA, plateforme de prêt de matériel EPAtech), ...
- Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle
- Travailler à l'amélioration de l'accessibilité des formations aux personnes handicapées

Vie pratique

LES AIDES A VOTRE SERVICE...

Vous avez moins de 30 ans

ActionLogement 
vous aide à vous loger

CHOIX DE LOCATION

Si vous cherchez un logement, Action Logement vous propose un large choix de locations partout en France.

BESOIN D'UN GARANT POUR MON LOYER

GARANTIE VISALE

Cette garantie prend en charge le paiement du loyer et des charges en cas de défaillance de paiement

BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

AVANCE LOCA-PASS

Prêt gratuit qui finance le dépôt de garantie exigé par le propriétaire à l'entrée des lieux

SUBVENTION POUR ALLEGER LE LOYER

AIDE MOBILI-JEUNE

Aide au logement qui permet de prendre en charge une partie du loyer (jusqu'à 100 euros par mois)

RDV sur
actionlogement.fr

Contact : **0970 800 800**
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Vie pratique

LA CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Une carte d'étudiant des Métiers est délivrée gratuitement à l'ensemble des alternants (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation), par l'organisme chargé de la formation. Cette carte vous donne accès à de nombreux avantages et réductions (transport, cinéma, musée...)

LES AIDES POUR LE PERMIS DE CONDUIRE

La Région Nouvelle Aquitaine propose une aide au financement du permis de conduire B. Vous devez répondre aux critères suivants : être âgé de 17 à 25 ans révolus, être issu d'une formation de niveau IV ou infra, répondre à certaines conditions de ressources et être engagé vers une insertion professionnelle.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

LE FONDS D'AIDE A LA MOBILITE VERS L'EMPLOI

La Région Nouvelle Aquitaine peut vous aider dans votre projet de mobilité en participant à vos frais de logement et/ou de transport si vous êtes sortis de formation depuis moins de 6 mois et que vous avez trouvé un emploi éloigné de votre domicile.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

LES AIDES DE LA CAF

Les alternants peuvent bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales (aide au logement, prime d'activité...), selon certaines conditions. Les demandes sont à faire en ligne sur le site <https://caf.fr/>

OPERATION « UN, DEUX, TOIT »

La Région Nouvelle Aquitaine propose un réseau d'hébergement en chambre chez le particulier pour les jeunes en formation et en mobilité.

SOLIHA vous met en relation avec le propriétaire d'une chambre disponible chez lui et vous accompagne le temps de la location.

Cette offre est notamment destinée aux apprenti(e)s et stagiaires de la formation professionnelle.

www.operationundeux toit.fr

Contacts : SOLIHA au 05 35 00 16 41
Ou contact@operationundeux toit.fr

CILSO

Les **résidences MOOV'ACCESS®** proposent des logements temporaires meublés et équipés pour les jeunes de 18 à 30 ans qui travaillent, sont en formation professionnelle ou en apprentissage.

LES AIDES AUX STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes ayant effectué une demande de reconnaissance du handicap peuvent bénéficier des services et des aides financières de l'AGEFPH.

<https://www.agefiph.fr/>

Vie pratique

Pour la restauration

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure de restauration de proximité pour vous proposer une **solution de restauration de qualité et à moindre coût.**

Lycée Professionnel Jacques Brel



Lycée Professionnel Jacques Brel
1, rue Jean Lurçat
33310 LORMONT

Vie pratique

Pour l'hébergement

Nous mettons à votre disposition un partenariat avec une structure d'hébergement de proximité pour vous proposer **une solution d'hébergement pour vos semaines de formation avec des studios équipés à tarifs négociés.**



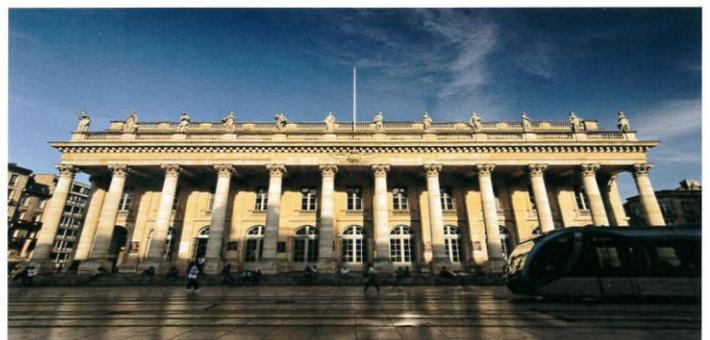
19 Rue Louis Beydts - 33310 Lormont
GPS (44.882298 - 0.5238640000000032)

05 56 81 72 23
contact@studyhotel.fr
www.studyhotel.fr



study HÔTEL

Résidence Hôtelière moderne de 102 studios



Retrouvez-nous sur :



www.studyhotel.fr - 05 56 81 72 23 - contact@studyhotel.fr

Vie pratique

Study Hôtel

Idéalement situé sur Lormont, le Study Hôtel vous propose des solutions d'hébergements à prix modérés. Profitez d'une ambiance calme et de nos nombreux services lors de vos séjours dans notre belle région bordelaise.



Ambiance calme
et
Terrasse paysagère

Nos studios simples, twins, et doubles incluent :

- Superficie de 20 m²
- Clim
- Wifi
- Télévision
- Douche et WC
- Kitchenette toute équipée :
frigidère, vaisselle, four micro-ondes, plaques de cuisson, cafetière...



Nos prestations hôtelières :

- Accueil 24h/24 et 7j/7
- Bagagerie
- Nettoyage hebdomadaire
- Laverie
- Salle commune
- Petit-déjeuner
- Snack et plateaux-repas



Une immersion en plein coeur du terroir bordelais



Habitat Jeunes des Hauts de Garonne



Habitat Jeunes des Hauts de Garonne
Avenue de la Libération
33310 LORMONT
☎ 05 56 38 22 00
accueil.hjhdg@unhaj.org

Vie pratique

LES TRANSPORTS



Transport Bordeaux Métropole

*Utile pour tous vos déplacements,
téléchargez le plan du réseau TBM*

www.infotbm.com



Sources illustrations page 6, 17, 22, 36, 39:

dreamstime.com
pinterest.com
www.pexels.com
mediaterre.org
www.caf.fr
hjdhdg.com